



Avances de frais de réparations, qui paye?

Par **whamwham**, le **07/11/2012** à **00:18**

Bonjour,

Suite à un incendie involontaire dans l'appartement que je loue, l'assurance de la copropriété a acceptée le devis réalisé par mon assurance, mais ne paye qu'un acompte. Le solde sera payé à la fin des travaux avec un plafond préfixé.

Mon propriétaire, me transfère le chèque acompte et me demande de régler la totalité des travaux dans l'immédiat... et je serai remboursé plus tard une fois le solde reçu.

Mon propriétaire a t il le droit de m'imposer ceci?

J'ai bien sûr peur de ne pas être remboursé intégralement de mes frais engagés!

merci mille fois,
cordialement,